



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

063-216302653-20250415-20250424-DE
Reçu le 15/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND ; Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER, Laurent SERIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Cédric DAUDUIT à Anthony BOURBONNAUX

Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT

Absents : /

Secrétaire de séance : Daniel MAURIN

DELIBERATION

Communauté de Communes Entre Dore et Allier : Fonds de concours :
Travaux de voirie 2025
N°2025/04/24

Finances locales : Subventions

- Vu la délibération du conseil communautaire n° 20250128 (03) relative à la mise en place des fonds de concours
- Vu la délibération du conseil communautaire n°20250304 (02) relative au règlement d'attribution des fonds de concours d'investissement aux communes membres

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans ses séances du 28 janvier 2025 et du 4 mars 2025, le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'attribution de fonds de concours aux communes membres pour la période 2025-2027 ainsi que son règlement d'attribution. Le montant alloué à la commune d'Orléat est de 126 000 €. Il y aurait lieu de solliciter ce fonds pour la réalisation des travaux de voirie 2025.

Madame le Maire donne lecture du plan de financement :

Travaux de voirie : 250 000 €

Fonds de concours : 96 000€

Autofinancement : 154 000 €



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

AR Prefecture

063-216302653-20250415-20250424-DE
Reçu le 15/04/2025

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le programme de travaux de voirie 2025
- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCEDA
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 14 avril 2025

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

Le Secrétaire
Daniel MAURIN